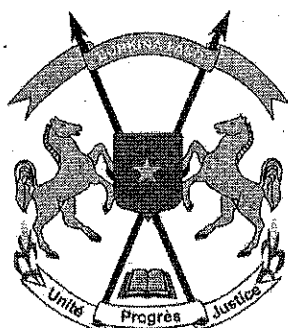


**BURKINA FASO**

UNITE - PROGRES - JUSTICE

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA BULGARIE  
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU**

07 Mai 2015

**Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso adresse la bienvenue à celle de la Bulgarie qui vient de nous faire part des progrès que ce pays a accomplis depuis la présentation de son premier rapport à l'EPU en 2010. Nous félicitons la Bulgarie pour avoir présenté en juin 2013, un rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations qu'elle avait accepté.

La définition d'un cadre institutionnel et législatif adéquat joue un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits humains pour un pays. Aussi, nous nous félicitons de la mise en place par la Bulgarie en 2013, du mécanisme de coordination nationale sur les questions de droits de l'homme, du renforcement de la Commission pour la protection contre la discrimination, de l'élargissement des compétences du Médiateur, et bien d'autres mesures.

*Clémentine Myriam Poussin  
Conseiller juridique  
MP. Burkina Faso*

Ma délégation note également que le processus de réforme du système judiciaire bulgare se poursuit, avec un accent sur l'indemnisation des personnes victimes des retards de la procédure, l'extension de l'aide juridictionnelle au maximum de groupes socialement défavorisés, la lutte contre la corruption et contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que la politique de l'Etat en matière de justice pour mineurs.

Nous encourageons la Bulgarie à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'égalité des sexes et de ses plans d'actions, afin de valoriser au mieux les potentialités de tous les citoyens, sans égard à leur sexe.

Ma délégation convient avec la Bulgarie que les droits humains sont un élément clé de l'épanouissement global de la jeunesse et de toute personne en général. Elle l'exhorte par conséquent à intensifier ses actions en matière d'éducation non formelle et d'éducation aux droits humains, en vue d'anticiper sur les risques de violations des dits droits.

Comme le souligne le rapport, la Bulgarie connaît une pression croissante des flux migratoires mixtes. Dans ce contexte, l'élaboration des politiques migratoires doit être fondée sur des règles juridiques et sur le principe de légalité. Aussi, ma délégation voudrait recommander à la Bulgarie d'envisager de ratifier la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Pour terminer, ma délégation réitère ses félicitations à la Bulgarie pour les progrès accomplis et lui adresse un plein succès pour son EPU.

**Je vous remercie.**